

Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier

Références à rappeler : MJC/CC/10/67

Yzeure le 26 février 2010

Monsieur Christian ESTROSI
Ministre auprès de la Ministre de l'Economie
de l'Industrie et de l'Emploi chargé de
l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur le sort réservé à l'entreprise Vivanco située à Neuilly-le-Réal, dans ma circonscription.

Cette entreprise, créée en 1979 sous le nom de Genica et spécialisée dans le packaging et l'emballage, a été, vingt ans plus tard absorbée par le groupe Vivanco dont elle était la principale concurrente.

En 2002, cette société ne compte plus qu'un seul site, celui de Neuilly-le-Réal où la situation se dégrade au fil d'une perte de savoir faire savamment entretenue par une gestion aléatoire, une délocalisation partielle, un manque d'investissement. La baisse d'activité entraîne alors le licenciement d'une dizaine de personnes en 2006, puis une seconde vague quelques mois plus tard.

En 2007, Vivanco France renonce à ses principaux clients Marque Distributeur (Carrefour, Expert, Connexion...) et cède en 2008 l'activité accessoire GSM qui représentait la plus grosse part du travail du site de Neuilly-le-Réal.

En juillet 2009, Vivanco France est scindée en deux sociétés, l'une regroupant les administratifs (achat, marketing, commerce) et l'autre CRC les opérationnels (production, qualité, PAO, logistique). Cette dernière, forte de 34 salariés, sera totalement laissée à l'abandon, sans commercial pour vendre ses compétences, sans maintenance de ses outils de production et sans même que soit entamée la recherche de nouveaux marchés.

Le 07 décembre 2009, les deux sociétés Vivanco et CRC sont placées en procédure de sauvegarde.

Le 08 janvier 2010, CRC se retrouve en cessation de paiement par l'absence de soutien de sa maison mère Vivanco France et donc en redressement judiciaire. L'entreprise se dirige ainsi vers la liquidation judiciaire dans les jours à venir.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, le même scénario pour cette entreprise comme pour tant d'autres, rachat, absence d'investissement, démantèlement et liquidation. Il ne s'agit pas d'une conséquence de la crise économique, mais plutôt d'une volonté délibérée de détruire un outil de travail.

Le personnel s'était investi sans compter dans le développement de l'entreprise et a aujourd'hui le sentiment d'être traité comme une quantité négligeable. Les salariés menacés de licenciement sont dans l'expectative concernant leur avenir, se demandant s'ils vont pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement (cellule de reclassement). La direction récemment invitée à s'expliquer auprès de la Préfecture de l'Allier n'a pas jugé utile de s'y rendre.

Quelles mesures comptez vous prendre, pour inciter Vivanco France à s'engager dans le processus de reclassement des salariés et dans un ordre plus général pour sauvegarder les petites entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Guy CHAMBEFORT